

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal **Du vendredi 17 novembre 2023.**

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de Monsieur Aymar DE CAMAS (Maire) de Cortevaix.

Présents : Madame Ghislaine ALLEX, Monsieur Aymar DE CAMAS, Monsieur Joffrey GALLAND, Madame Evelyne HEITZMANN, Madame Dominique LANZA, Monsieur Ludovic LEGUA-HARDEL, Monsieur Noë MERCIER, Monsieur Claude RANQUE.

Absents excusés avec pouvoir : .

Absents : Madame FERNANDEZ Laëtitia, Monsieur MONTEL Marcel.

Secrétaire de séance : TERRIER Agnès.

Mr le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la réunion précédente qui est approuvé à l'unanimité puis passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour:

Informations

- Commission cadre de vie le 12 et 19/10
- Commission finances Com Com le 12/10
- Commission cimetière le 21/10
- Commission communication le 26/10
- SPANC le 11/10
- C.C.C. : Schéma Directeur Immobilier et Energétique (S.D.I.E.) le 24/10
- AAP 2024 le 24/10
- Exposé énergies renouvelables le 20 et 27/10 + réunion de travail le 28/10
- RPQS SIEGG
- Affouages
- Bureau Conseil Communautaire de la C.C.C. à Cortevaix le 06/11
- Elaboration schéma directeur chemin randonnée en Clunisois le 09/11
- AG ATD le 10/11
- SYDESL visio le 13/11
- Transfert assainissement réunion le 13/11 : budget et prix assainissement
- Formation défibrillateur le 23/11
- Recensement 2024
- Litige Cure portail

Délibérations

1. Pré projet plan de mobilité du Clunisois
2. SPANC transfert actif et passif
3. Choix devis pour réfection salle communale
4. Choix devis pour réfection toiture ancienne école de Mont
5. Choix devis murs de la Cure
6. PACTE 2024

Questions diverses

Fermeture mairie et Agence Poste Communale pour travaux

Informations :

Commission cadre de vie : La commission s'est réunie le 12 octobre pour définir les personnes (70 ans et +) éligible au repas ou colis offert par la commune. Le restaurant « la voie gourmande » à Saint Gengoux le national a été retenu pour le samedi 16 décembre ; les colis seront achetés chez Gamm Vert.

Commission finances C.C.C. : Révision valeurs locatives des habitations
La correction de certaines anomalies sur les valeurs locatives des habitations sera mise en œuvre par la société Eco finance mandatée par la Communauté de Communes de Cluny ; cela coûtera 400 € à la commune.

Les habitations classées en 6 (Etat médiocre) et 7 (Etat très médiocre) seront surtout concernées.

Commission cimetière : La commission cimetière s'est réunie le 21 octobre afin d'établir un projet de règlement de cimetière qui sera finalisé lors d'une prochaine réunion. La création d'un ossuaire ainsi que la reprise de tombes en déshérence sont en projet ; un 1^{er} devis des pompes funèbres Guillon de St Gengoux le National a été reçu environ 3 500 € pour l'ossuaire et 700 € par tombe en déshérence.

Commission communication : Deux réunions ont déjà eu lieu, les grandes lignes du prochain bulletin municipal ont été évoquées, il sera distribué courant janvier 2024. Mr CAYZAC, habitant de Mont, fera la mise en page.

SPANC : La dissolution du SPANC aura lieu le 31 décembre ; transféré à la Communauté de Communes du Clunisois. Une délibération doit être prise pour le transfert de l'actif et du passif. Ces opérations se feront en 2 temps (transfert au budget commune puis transfert à la C.C.C.).

Schéma directeur Immobilier et Energétique : La démarche s'effectue en 4 étapes

- Le lancement (Juillet à Octobre 2023)
- Le diagnostic (Octobre 2023 à Avril 2024)
- Elaboration des scénarios (10/2024 à 4/2025)
- Mise en œuvre (05/2025 à 12/2026)

La première partie est terminée les collectivités adhérentes au projet se sont prononcées. Actuellement notre commune ne s'est pas inscrite comme volontaire au SDIE mais je pense que la démarche est intéressante en complément du travail effectué par notre commission renouvellement énergétique et que nous devrions y adhérer.

Il y a lieu de réaliser par commune un état des lieux exhaustif de son patrimoine immobilier Cet état devra être réalisé entre novembre 2023 et avril 2024, il prendra en compte 4 aspects

- L'état règlementaire
- L'état technique
- L'état des usages
- L'état juridique et financier

Cet état reprendra la liste complète des bâtiments de la commune avec le nom du site, le nom du bâtiment, la surface de plancher, le statut d'occupation, sa classification.

Cette collecte constitue une approche parallèle à celle effectuée par la commission Energies de la commune. Cette démarche n'est pas un pilotage opérationnel mais permettra de

diligenter des études plus approfondies (diagnostics, programmation, évolution de l'usage... etc)

Les buts sont :

- Maitriser les charges d'exploitation
- Amélioration de la valeur d'usage
- Valoriser les actifs immobiliers
- Maintenir et améliorer l'état (lutter contre la vétusté)

A.A.P. 2024 : Lors de cette réunion il a été annoncé qu'un seul Appel A Projet sera retenu en 2024.

Ce projet pourrait être des travaux de voirie à Pommier et poursuivre sur la rue des tilleuls et/ou la réfection des noms de soldats mort pour la guerre 39/45 inscrits sur le monument. La demande de subvention auprès du département doit être effectuée avant le 31/12/2023.

Exposé énergie renouvelables : Faisant suite à la réunion de présentation sur la loi d'accélération de la transition énergétique qui a lieu à Salornay le 20 octobre dernier, Mr DELPEUCH est venu en mairie de Cortevaix faire un exposé aux conseillers municipaux sur ce thème. Il a rappelé la loi de Mars 2023 laquelle dit que des zones d'accélération doivent être définies et transmises au mieux avant le 31 décembre auprès des services de l'Etat. Mr le Maire envisage de faire une réunion d'informations à la population le samedi 9 décembre de 10h à 12h.

De plus Mr le Maire a pris contact avec la chambre d'agriculture pour informations. Les décrets d'application de la loi n'étant pas sortis, il est difficile de cadrer ce qui est autorisé de ce qui ne l'est pas.

R.P.Q.S./ S.I.E.G.G. : Pour répondre à la question de Mr MONTEL, lors de la dernière séance de conseil, à propos du grand écart sur les volumes d'eau importés : la SAUR aurait sous facturé le volume d'eau importé en 2022 car ce serait probablement dû à une défaillance du compteur de vente d'eau (info de Mr DUCHEMIN).

Affouages : 5 affouagistes se sont inscrits cette année. Concernant les bois de Cortevaix, un plan d'aménagement d'une durée de 20 ans va être mis en place courant 2024 par l'O.N.F.

Bureau Conseil Communautaire de la C.C.C. : Le bureau du Conseil Communautaire du Clunisois s'est réuni en salle de réunion de Cortevaix le lundi 6 novembre. Mr le Maire a fait une présentation de la commune et évoqué le sujet sur la transition énergétique puis a quitté la salle pour laisser place à leur réunion.

Elaboration schéma directeur chemin de randonnée en Clunisois : La C.C.C. du clunisois en partenariat avec l'Office du Tourisme met en place un schéma directeur des randonnées (révision des chemins de randonnées), Mr QUINARD et Mr SPAETH se sont rendus à cette réunion. Puis, une réunion en mairie de Cortevaix avec Mme CRETENET a eu lieu afin de finaliser les potentiels chemins de randonnée qui seront retenus pour ce projet.

Assemblée Générale de l'Agence Technique Départemental : Mr le Maire s'est rendu à l'A.G. de l'A.T.D. à Péronne le vendredi 10 novembre. Une réorganisation de l'A.T.D. est en cours car l'organisation actuelle ne permet plus de répondre aux besoins des communes. Le modèle économique actuel est déficitaire ; le nouveau modèle prévoit :

- Une cotisation réduite pour les communes <1000 h. → 0,50 € /h. soit pour Cortevaix 130 € (cotisation annuelle actuelle 257 €).

- Accès au logiciel SIG X'MAP permettant de visualiser des données publiques ou propres à la collectivité (plan de fond, patrimoine, assainissement...). Une formation à ce logiciel est prévu.
- Un principe de prestation pour accompagner les projets, de l'étude de faisabilité à la réception des travaux avec un coût horaire de prestation attractif : 55 € h.t. (maxi 2 projet / par mandat).

SYDESL visio : Un webinaire a eu lieu le 13 novembre, malgré plusieurs tentatives Mr le Maire n'a pas pu se connecter ; le sujet de ce webinaire : groupement d'achat d'énergie, tarif réglementé,.....

Transfert assainissement : La réunion du 13 novembre concernait un débat sur le budget et le prix de l'assainissement ; un tarif uniforme lissé sur 3ans sur toute la C.C.C. est envisagé.

Formation défibrillateur : Suite à l'installation du défibrillateur, une formation est proposée le jeudi 23 novembre à 18h30, les membres du Conseil, Président d'association, M.A.M., l'employé communal et la secrétaire de mairie ont été conviés à cette formation.

Recensement 2024 : Le recensement des habitants sur la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024. Mme MATHE Jocelyne sera l'agente recenseur. Mr LEGUA-HARDEL Ludovic son coordinateur communal a suivi une formation vendredi 10 novembre à Simard il rappelle que ce recensement est sous le contrôle de l'INSEE, que la population légale conditionne une partie du budget de la commune. Mr LEGUA-HARDEL suivra la collecte de l'agente recenseur et saisira les données recueillies. Il propose de sensibiliser la commune courant décembre via le site de la commune, panneau affichage et éventuellement le bulletin communal.

Litige Cure portail : Comme souhaité par le Conseil municipal, Mr le Maire a sollicité Maître LE MEIGNEN pour avis et rédaction d'un courrier au profit de Mr FAUCHER pour le litige concernant le portail du logement de la Cure qui a été conçu trop étroit. Ce courrier ayant été transmis par mail à l'ensemble du conseil et après avoir pris en compte des remarques formulées par certains d'entre eux il sera envoyé dans les prochains jours à Mr FAUCHER.

Délibérations du conseil:

1. Avis sur pré projet plan mobilité C.C.C. (DE 2023 042)

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal le pré projet de plan mobilité simplifié du Clunisois (pré projet transmis par mail à chaque conseiller). Il informe que la communauté de communes du clunisois sollicite l'avis du conseil municipal sur ce document et demande à son conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le pré projet de plan mobilité simplifié du Clunisois.

2. Délibération concordante de répartition des biens, du transfert des agents du SPANC et de la subvention versée au SPANC par les communautés de communes (DE 2023 043)

Vu la prise de compétence assainissement par la Communauté de communes du Clunisois au 1er janvier 2024, actée par délibération du conseil communautaire du 5 juillet 2022 ;

Vu la délibération du SM du SPANC du Clunisois portant sur la dissolution du SPANC au 1er janvier 2024 n° 2023-012 du 5 juillet 2023 ;

Suite au vote en conseil syndical du SPANC du Clunisois le 11 octobre 2023 de la Délibération concordante de Répartition des biens, du transfert des agents du SPANC et de la subvention versée au SPANC par les communautés de communes ; il convient que les 40 communes du Clunisois adhérentes au syndicat se prononcent sur les éléments de cette délibération.

Cette délibération dont les éléments sont détaillés ci-dessous, précise la clé de répartition des biens entre les deux intercommunalités, le transfert des agents, le versement d'une subvention au SPANC, la répartition de l'actif, des biens du service, les modalités de facturation et de réalisation des contrôles pour cette fin d'année 2023.

La clef de répartition a été définie comme suit : au prorata du nombre d'installation par communauté de commune, au total il y a 6909 installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du SPANC du clunisois, 4130 installations à la communauté de commune de CLUNY soit 59.78% et 2779 à la communauté de commune SCMB 71 soit 40.22%.

– Répartition du personnel

Les deux techniciens actuels, Mme PILLON Vanessa et Mr MIRO Thomas quittent le SPANC du Clunisois au 31 décembre 2023 et intègrent le service d'assainissement de la communauté de commune de CLUNY au 01 janvier 2024.

Tous leurs congés acquis au SPANC du Clunisois seront soldés au 31

décembre 2023 Pour Mme NAVARIN Marjorie sa fin de contrat sera

concomitante avec la fin du SPANC

Pour Mr AVENAS Pierre vice-président et Mr CHORIER Jacques président leurs mandats s'arrêteront avec la fin du SPANC.

– Remboursements anticipés

La ligne de trésorerie (40 000 euros) et le solde de l'emprunt (1757.45 euros) soit un total de 41 757.45 euros seront remboursés, au crédit agricole, par anticipation au maximum début décembre 2023, afin que tout les comptes du spanc clunisois soit clôt au 13 décembre 2023. A cette fin les adhérents du SPANC du clunisois, la communauté de commune SCMB 71 et les 41 communes du clunisois s'engagent, suivant la clef de répartition :

Pour la communauté de commune SCMB 71, **verser avant le 20 novembre 2023**, une subvention de 16 794.85 euros égale à 40.22% des 41 757.45 euros.

Pour la communauté de commune de CLUNY, il est proposé aux 41 communes du clunisois d'autoriser la communauté de commune de CLUNY, **verser avant le 20 novembre 2023**, une subvention de 24 962.60 euros égale à 59.78% des 41 757.45 €.

Actif Passif 2023

Les emprunts seront remboursés par les subventions des communautés de communes, ainsi aucun passif ne sera à transférer en fin d'année.

L'état de l'actif sera arrêté au 31 décembre 2023 et sera réparti suivant la répartition des biens précisée dans la présente délibération et la clef de répartition définie entre les deux communautés de communes.

Les amortissements : l'instruction budgétaire et comptable M4 précise que le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif. Le plan d'amortissement commencé par le spanc clunisois devra être poursuivi jusqu'à son terme par l'EPCI bénéficiaire.

- Les restes à recouvrer seront rattachés aux budgets des communautés de communes en fonction de la clé de répartition retenue.

- Les résultats budgétaires seront transférés aux communautés de communes en fonction de la clé de répartition définie.

- **Solde et facturation des dossiers techniques**

Les installations neuves dont les contrôles terrain ont été fait, seront soldés avant la fin novembre 2023, en priorisant ceux de la communauté de commune SCMB 71, rapport au technicien qui a réalisé ces contrôles, les factures seront éditées avant fin novembre, pour le solde des titres, non réalisés avant cette date, ils seront émis en janvier 2024 par les deux communautés de communes, la répartition sera faite selon le territoire d'intervention.

De même la répartition des redevances émises par le SPANC qui tomberait en 2024 après clôture des comptes du syndicat se fera selon le territoire d'intervention.

- **Technique**

Les agents du SPANC du Clunisois doivent impérativement solder au plus tôt les rapports des tournées 2022, sans schémas afin de gagner du temps.

Les contrôles de ventes non conformes seront réalisés en mode dégradé sans schémas.

Sur le mois de décembre les contrôles de ventes, sur le périmètre de la communauté de commune SCMB 71, seront réalisés par les agents de cette communauté de communes.

Il sera demandé aux notaires d'anticiper les contrôles de ventes avant le mois de décembre 2023 ou de les repousser à début janvier 2024.

Il sera demandé aux installateurs d'anticiper les nouvelles installations avant le mois de décembre 2023 ou de les repousser à début janvier 2024.

- **Matériel informatique**

Les 2 ordinateurs portables seront répartis un à chaque communauté de communes.

Les trois postes informatiques fixes seront répartis comme suit deux ensembles à la communauté de commune de CLUNY et un ensemble à la communauté de commune SCMB 71.

- **Logiciel métier (KIS)**

Pour les 3 licences seront répartis comme suit deux licences à la communauté de

commune de CLUNY et une à la communauté de commune SCMB 71 et le contrat de maintenance sera à négocier avec l'éditeur du logiciel.

– **Matériel téléphonique**

Les trois abonnements de téléphones portables seront résiliés au 31 décembre 2023.

Les trois téléphones portables seront répartis comme suit deux ensembles à la communauté de commune de CLUNY et un ensemble à la communauté de commune SCMB 71.

- Mobilier de bureau

Les 4 armoires hautes seront réparties deux à chaque communauté de communes.

Les trois ensembles bureau, meuble à tiroir et siège seront répartis comme suit deux ensembles à la communauté de commune de CLUNY et un ensemble à la communauté de commune SCMB 71.

– **Matériels roulants**

Le véhicule Renault KANGOO (AQ-474-PD) sera repris par la communauté de commune de CLUNY Le véhicule CITROEN Berlingo (GC-199-KG) sera vendu au plus tard début novembre 2023

– **Matériel professionnel**

Les deux appareils de mesure de hauteur de boue et le petit matériel seront répartis à part égale sur chaque communauté de communes.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide d'approuver la délibération concordante de Répartition des biens, du transfert des agents du SPANC et de la subvention versée au SPANC.

3. Réfection pignon local foyer côté Est (DE 2023 044)

Des travaux de réfection du pignon local foyer côté Est sont à prévoir.
Mr le Maire propose 3 devis pour effectuer ces travaux :

7. EURL DAUJEAN - Cortevaix - d'un montant de 1 284,00 € T.T.C.
8. CHARPENTE BERTRAND - St Gengoux le National - d'un montant de 1 718,27 € T.T.C.
9. SARL GP CHARPENTE - Cormatin - d'un montant de 2 184,00 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- EURL DAUJEAN d'un montant de 1 284,00 € T.T.C.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

4. Travaux réfection rives logement école de Mont (DE 2023 045)

Des travaux de réfection de rives sur une dépendance du logement de Mont sont nécessaires.

Mr le Maire propose 3 devis pour effectuer ces travaux :

10. EURL DAUJEAN - Cortevaix - d'un montant de 2 199,60 € T.T.C.
11. CHARPENTE BERTRAND - St Gengoux le National - d'un montant de 5 214,06 € T.T.C.
12. SARL GP CHARPENTE - Cormatin - d'un montant de 7 924,80 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- E.U.R.L DAUJEAN d'un montant de 2 199,60 € T.T.C.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

5. Réfection mur soutènement parc de la Cure (DE 2023 046)

Mr le Maire propose à son Conseil Municipal 3 devis pour la réfection des murs de soutènement Nord et Ouest dans le parc de la Cure :

13. EURL DESCAMPS construction - Genouilly - 65 394 € T.T.C.
14. PIERREQUIROULE - Donzy le national - 38 146,50 € T.T.C.
15. EURL DAUJEAN - Cortevaix - 24 585,00 T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis

- EURL DAUJEAN d'un montant de 24 858,00 € T.T.C.

→ **Délibération adoptée à 1 ABSTENTION
7 POUR**

6. Demande de fonds concours 2023 - PACTE (DE 2023 047)

Le maire rappelle le pacte de solidarité budgétaire et fiscale proposée par la communauté de communes. Au titre de ce pacte la commune bénéficie, au titre de l'année 2023, d'une enveloppe de 8 840 €.

Il rappelle que tout ou partie de la somme attribuée peut être utilisée sous forme d'un fonds de concours destiné à financer la réalisation, ou la modernisation d'un équipement municipal.

Il indique que l'aménagement parc de la Cure et mairie ainsi que le renouvellement de poteaux incendie peuvent être aidés par la communauté de communes dans ce cadre,

Il propose de solliciter la communauté de communes à hauteur de 8 840 € pour le financement de cet équipement d'une valeur totale de 21 102,38 € HT, soit 41,89 %. Le reste à charge de la commune s'élèvera à 12 262,38 € HT, soit 58,11 % de la valeur de l'équipement. *La prise en charge est au maximum de 50% du reste à charge de la commune, avec une participation de la commune qui ne peut être inférieure à 20% de l'investissement.*

Il indique que le plan de financement s'établira alors comme suit :

BUDGET PRÉVISIONNEL (INVESTISSEMENT € H.T.)			
DÉPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Aménagement parc Cure	18 314,17	Autofinancement	12 262,38
Poteaux incendie	2 788,21	Pacte 2023	8 840,00
Total	21 102,38		21 102,38

Il présente le règlement voté par le conseil communautaire, ainsi que la convention à établir pour fixer les modalités de versement du fonds de concours.

Il rappelle que selon le règlement des fonds de concours de la communauté de communes le projet devra être engagé dans un délai de deux ans à compter de la signature de la convention, et qu'il devra être terminé dans les quatre ans.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- approuve la demande de participation auprès de la communauté de communes à hauteur de 8 840 € pour le financement du projet : aménagement parc de la Cure, mairie et renouvellement poteaux incendie.
- autorise le maire à signer la convention avec la communauté de communes,
- s'agissant d'un investissement non amortissable dit que les sommes prévues seront inscrites au compte 13251 « Subventions d'équipement non transférables » en recettes de la section d'investissement.

→ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Questions diverses :

- Mr le Maire informe que l'Agence Postale sera fermée le mercredi 29 Novembre et la mairie le jeudi 30 novembre pour ré agencement des locaux.
- Concernant le versement du solde EFFILOGIS Mr le Maire informe que la région "le service paiement" repousse encore le paiement ; il souhaite un tableau synthésant les factures par corps de métiers ; un modèle nous a été fourni . Mme ALLEX est en charge de le remplir.
- Mme ALLEX s'est rendu au conseil d'écoles le 14 octobre : les prévisions sont bonnes pour la rentrée 2024 65 élèves, un problème de bus trop vieux a été aussi évoqué.
- Mr MERCIER Noé demande si les arbres fruitiers achetés ont été plantés par Mr CHAPEAU comme convenu dans la convention signé avec lui : réponse pas encore.

La séance est levée à 21h30.

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CORTEVAUX' at the top and '81413' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style across the stamp.